

TAVANNES

MOBILITÉ
FICHE**Politique de stationnement**

Constatons qu'il y a beaucoup de places de parc sur le territoire communal ce qui favorise probablement l'utilisation des TIM. Avec l'installation du nouveau "pôle administration francophone" à Tavannes, la situation pourrait encore se 'tendre' ; la Commune est invitée à mener une réflexion de fond quant aux conditions de circulation et de stationnement dans la Commune.

M1

Mesures de modération du trafic

Les valeurs limites de bruit sont dépassées en plusieurs endroits au long des routes cantonales. Des mesures de modération du trafic sont ainsi probablement à envisager afin de réduire le bruit tout en sécurisant les usagers les plus 'fragiles' que sont les piétons et les cyclistes. La CRTU 2021 préconise d'ailleurs la requalification des routes cantonales traversant la localité de Tavannes (fiche de mesure de JB.TIM-Mà.2).

M2

Mobilité électrique

Des bornes de recharge pour véhicules électriques devraient être installées, notamment à la gare, à l'administration communale, probablement aux écoles et au Plateau d'Orange.

M3

Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue par la région au Plateau d'Orange, pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).

M4

Parkings-Relais (P+R)

Les places P+R à la gare sont peu nombreuses proportionnellement à la taille de la Commune et au nœud ferroviaire que représente Tavannes. Dans les réflexions menées sur le réaménagement de la Place de la Gare, la consolidation de cette offre se doit d'être évaluée en détail tout comme la réalisation d'un stationnement en sous-sol.

M5

Concept de mobilité douce

Le Projet de Territoire Tavannes 2050 identifie plusieurs compléments d'itinéraires piétons / cycles ; la Commune se devrait de rapidement étudier les détails de faisabilité de ceux-ci pour valoriser davantage la mobilité douce sur son territoire. Par ailleurs, l'offre de places protégées des aléas climatiques et sécurisées pour vélos/trottinettes pourrait être singulièrement augmenté à la gare, à la Poste, à l'administration, aux écoles et au Plateau d'Orange notamment. A la gare, la Commune a le potentiel de mettre en place un B+R.

M7

Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante (et bientôt tout un pan de l'administration cantonale) avec de nombreux emplois générant une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.



M9

BIODIVERSITÉ

FICHE

Gestion écologique et différenciée des espaces publics



La Commune peut entreprendre quelques efforts pour favoriser davantage la biodiversité sur son territoire, essentiellement par la mise en place d'un programme de fauches tardives en de nombreux endroits et une campagne de plantations de haies (Plateau d'Orange, Rue de Tramelan, écoles, chemin menant à Reconvilier le long de la voie ferrée, ...).

B1

Surfaces perméables



Le taux de surface imperméable est très élevé et plusieurs parkings ne présentent pas d'arborisation (parking de l'église catholique romaine, parking de l'administration communale, écoles, cimetière). Dans le cadre de travaux de réfection de ces surfaces, il y a nécessairement lieu de privilégier des revêtements perméables et l'ombrage de ces surfaces par des mails arborés.

B2

Dans l'espace compris entre les rues du Pasteur Frêne et du Petit Bâle, en reconditionnant le dédale de routes et de stationnements, une partie importante de routes devrait disparaître au bénéfice de surfaces végétalisées et arborées.

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Plusieurs actions sont à envisager pour consolider le patrimoine arboré, respectivement contrer des îlots de chaleur de la Commune avec, entre autres :

- valoriser la végétation sur le parcours du ruisseau des Prés Joyeux ;
- reconstituer l'alignement arboré au long de la RC au Plateau d'Orange ;
- installer des alignements au long de la Rue de Pierre-Pertuis (Moulin – A 16), Pleine eau, Rue de l'Alouette, Rue de la Voité, Rue du Quai, Chemin de l'Orgerie, ...
- plantation de treille arboré sur le parvis de l'Eglise du Christ-Roi, parking de l'Administration communale, parkings des écoles, 'patinoire', Place de la Gare, ... ;
- aménagement d'un véritable 'parc-jardin-arboretum' au temple et à la cure, d'un arboretum 'pédagogique' aux écoles et d'une collection d'arbres à fleurs à l'ancien arsenal ;
- reconstituer les mails autrefois magnifiquement structurés du cimetière, ...



B3

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures



L'imposition globale de végétalisation des toitures plates et des clôtures portée au RCC est à saluer.

B4

Espèces liées aux bâtiments



L'interdiction de toits plats portée globalement au PAL pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)



Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Tavannes, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 45% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 68% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Tavannes pourrait produire 29.7 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 7'415 ménages. 44 % de ce potentiel pourrait être produit par les 124 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 46 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 25 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'857 ménages. En 2019, Tavannes comptait 1'636 ménages.

E3
E5**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Tavannes. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.

E4

